



Communiqué de presse C2DS, le 21 octobre 2024

**Le C2DS publie une campagne “une seule santé” :
11 recommandations aux établissements de santé pour préserver la biodiversité**

La Convention des Nations unies sur la diversité biologique (COP 16) démarre aujourd’hui. Le C2DS a choisi cette date symbolique pour publier une campagne d’engagement “une seule santé” : 11 recommandations très concrètes aux établissements de santé pour préserver la biodiversité.

La récente épidémie du Covid a démontré la globalité de la santé. La prépondérance des antibiotiques à destination de la santé animale (plus de 70 % des ventes mondiales) en circulation impose une lutte plus globale contre l’antibiorésistance. Les établissements de santé sont en première ligne.

Mais les professionnels de santé peuvent agir de mille autres façons pour préserver la biodiversité... ou au moins selon les 11 recommandées par le Club biodiversité du C2DS.

- 2022, à l’occasion des 15 ans du C2DS à l’École nationale vétérinaire de Maison Alfort, une matinée était consacrée au concept de One Health, une seule santé.
- Début 2023, le C2DS lançait un Club biodiversité mensuel pour passer du concept aux actions. Il rassemble une large communauté de deux cents établissements sanitaires et médico-sociaux.
- Mai 2024, le C2DS organisait un séminaire à Paris “Une seule santé, l’hôpital agit pour la biodiversité et célèbre les Jardins hospitaliers”, et remettait des trophées.
- Octobre 2024, publication d’une campagne d’engagement “Une seule santé. Préserver la biodiversité et protéger la santé humaine”, 11 recommandations.
Un très grand merci à l’Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour les travaux menés ensemble, et à l’Anap partenaire du C2DS.

La campagne d’engagement du C2DS est publiée à l’occasion de l’ouverture de la COP 16 qui se tient du 21 octobre au 1er novembre 2024 au Mexique et intervient deux ans après la signature de l’accord-cadre de Kunming Montréal (COP15, 2022) qui prévoit la protection de 30 % des terres et des mers de la planète à échéance 2030.

La conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique a pour objectif la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques. Cette COP

www.c2ds.eu

Le Comité pour le développement durable en santé (C2DS) est une association à but non lucratif qui fédère depuis 17 ans des établissements sanitaires et médico-sociaux engagés dans une démarche de développement durable.

Ce réseau compte 890 structures adhérentes (18 CHU, les 19 Centres de lutte contre le cancer, des centres hospitaliers, des cliniques, des Ehpad, des cabinets médicaux...) de toute activité et de tous statuts juridiques confondus.

Contact presse : Véronique Molières, directrice C2DS – 06 82 38 91 32

Une seule santé (One health)

Préserver la biodiversité et protéger la santé humaine

1.

Sensibiliser et impliquer les professionnels de santé et les usagers à la préservation de la biodiversité

2.

Identifier les espèces occasionnant des allergies ou maladies, et mener des actions de gestion écologiques associées

3.

Encourager les pratiques non médicamenteuses et créer des jardins thérapeutiques intégrés dans les parcours de soin. Bon pour le patient, bon pour la planète



4.

Aménager et gérer de façon écologique les jardins d'agrément et potagers pour améliorer la qualité de vie physique, psychique et sociale des professionnels de santé, des usagers et leurs accompagnants

5.

Privilégier une flore d'origine locale, diversifiée, préserver l'habitat naturel de la faune

6.

Réduire les nuisances sonores et lumineuses. Privilégier les éclairages extérieurs orientés vers le sol, d'une intensité et couleur de lumière adaptées

7.

Réduire la consommation d'eau, recourir à l'eau non potable dans toutes les situations où la réglementation l'autorise

8.

Planter des arbres et conserver les arbres existants pour créer des îlots de fraîcheur et compenser les émissions de carbone de l'établissement

9.

Favoriser l'achat de produits alimentaires locaux de qualité et durables

10.

Favoriser une infrastructure verte : continuité écologique, désimperméabilisation des sols, toits végétalisés, gîtes pour la biodiversité

11.

Défendre la biodiversité dans les démarches d'aménagement de son territoire et agir hors les murs

